



Succession inventaire donation

Par **Laura garcin**, le **09/03/2017** à **14:57**

Bonjour,

J'ai besoin de votre aide...

Mon père est décédé depuis peu. Une donation au dernier vivant avait été faite. Un seul bien : une maison. Nous sommes 2 enfants.

Ma maman souhaite gardé la maison et l'occupé bien que mon frère soit contre et préférerait la vendre.

Nous avons reçu du notaire un courrier pour réaliser un inventaire des biens et une estimation du montant de la maison à faire réaliser par une agence. Je ne comprends pas pourquoi nous devons faire cela puisque ma mère souhaite garder et pour l'instant vivre dans cette maison ? Est-ce une procédure normale ?

D'autre part, aurons-nous des frais de succession à régler ?

Merci de vos réponses

Par **Guiho**, le **09/03/2017** à **15:33**

Bonjour

Mes parents m ont fait donation d une maison

Divorcés a l époque.

Mon papa est décédé à ce jour

Ma mère a eu une autre fille avec son nouveau mari.

Elle me demande à ce jour la soulte pour ma demie sœur.

En a t elle le droit?

Par **Lagune22**, le **13/03/2017** à **11:24**

Bonjour Laura,

Le notaire veut faire un inventaire des biens et une estimation de la maison, non pas pour la vendre, mais pour estimer au plus juste le patrimoine de votre père.

De cette estimation découlera la réponse à votre seconde question, à savoir les frais de succession...

Cordialement.